

## **AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION AGRICOLE OCTROYEE PAR LA CCPO**

L'agriculture est une force économique majeure de notre territoire rural. Pour soutenir la profession, la Communauté de Communes Pays d'Opale, en accord avec la Région Hauts de France, a complété ses mesures d'aides économiques en déployant dès le 1er janvier 2025 le dispositif d'aide à la première installation des agriculteurs. Elle l'a voulu simple et ouvert au plus grand nombre (limite d'âge 50 ans, titulaire d'un diplôme agricole ou en reconversion professionnelle).

### **Pour qui ?**

Cette aide concerne toute personne âgée de plus de 18 ans et de moins de 50 ans s'installant comme chef d'exploitant agricole à titre individuel ou en société agricole.

### **Combien ?**

La CCPO attribue une aide fixe de 3000€. Une bonification de 2000€ est possible si certains critères sont respectés tels que la mise en œuvre de pratiques agroécologiques dès l'installation, la plantation de haies et d'arbres d'essences locales, l'intégration au groupe de travail Plan Alimentaire Territorial ou bien encore l'intégration d'ouvrages d'hydraulique douce portée par l'intercommunalité, la vente de produits en circuit court...

### **Quand ?**

Lorsque votre parcours à l'installation touche à sa fin, que vous avez reçu votre attestation d'attribution de l'Aide Jeune Agriculteur ou de l'Aide Régional Spécifique à l'Installation alors déposez votre demande d'aide à la CCPO afin d'obtenir ce coup de pouce supplémentaire pour votre projet agricole.

### **Comment ?**

La demande de simplification administrative émise par le monde agricole a été entendue par la CCPO. Le dossier de demande d'aide a été simplifié au maximum. Après avoir rempli votre dossier, prenez rendez-vous avec l'agent de la Communauté de Communes Pays d'Opale afin de le déposer. Un jury se réunira une fois par an afin d'attribuer les aides éligibles.

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION AGRICOLE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'OPALE**

Transmettez ce formulaire complété, accompagné des pièces complémentaires au siège de la Communauté de Communes Pays d'Opale – Service Environnement 9, avenue de la libération 62340 GUINES

ou par mail à [emilie.d@paysdopale.fr](mailto:emilie.d@paysdopale.fr)

**RÉSERVE A L'ADMINISTRATION**

NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° de dossier : .....

DATE DE RÉCEPTION : \_\_/\_\_/\_\_

**IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

N° SIRET : \_\_\_\_\_

(Attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises)

Aucun numéro attribué

NOM de famille : .....

(nom de naissance)

NOM d'usage : .....

(si différent du nom de famille)

Prénom(s) : .....

Né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_ ;

Adresse du demandeur :

.....  
.....

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

Téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ ; Mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Mél : .....

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

### LOCALISATION DU PROJET

Identique à la localisation du demandeur

Sinon, merci de préciser l'adresse du siège d'exploitation :

.....  
.....

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : .....

### SI INSTALLATION EN SOCIETE

Forme juridique de la société : .....

Dénomination sociale de la société : .....

### TYPE D'INSTALLATION

Installation à titre principal  Installation à titre secondaire  Installation progressive

DATE prévisionnelle (ou effective) de l'installation : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_\_

### CAPACITÉ AGRICOLE

Diplôme du demandeur : ..... ; en reconversion professionnelle

## CRITÈRES OUVRANT A LA BONIFICATION DE L'AIDE

L'aide fixe de 3000 € peut être bonifié si certains critères sont remplis à N+1 et N+2.

### Le demandeur s'engage à :

- Mise en œuvre de pratiques agroécologiques dès l'installation ;
- Plantation de haies, arbres d'essences locales justifiant d'un accompagnement avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale ;
- Intégrer le groupe de travail Plan Alimentaire Territorial de la CCPO.

D'autres critères, selon le projet et sur base du volontariat, peuvent être intégrés à l'ouverture à la bonification.

### Le demandeur s'engage à :

- Intégrer les ouvrages d'hydraulique douce portés par la CCPO sur ses parcelles ;
- Organisation d'une journée Portes Ouvertes par an ;
- Vente de produits en circuits court sur le territoire de la CCPO ;

## CERTIFICAT SUR L'HONNEUR ET ENGAGEMENTS

**Je déclare (en mettant une croix dans les cases) :**

- Avoir réalisé mon Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et mon Plan d'Entreprise (PE) (attestations à fournir) ;
- Être titulaire de l'Aide Jeune Agriculteur (AJA) ou Aide Régionale Spécifique à l'Installation (ARSI) depuis moins de 2 ans (attestation à fournir) ;

**Je m'engage (en mettant une croix dans les cases) :**

- A exercer la profession d'agriculteur pendant une durée minimale de 4 ans ;
- A permettre le suivi à N+1 et N+2 de la tenue des engagements pris pour l'obtention de la bonification de l'aide fixe par un agent de la CCPO (cette aide sera versée à N+1 ou N+2) ;
- A permettre la mise en valeur de l'exploitation agricole par les outils/supports de communication de la CCPO (témoignage, retour d'expériences, focus sur des pratiques agricoles, ...) ;
- A recevoir un représentant de la CCPO annuellement pour la présentation des programmes portés et soutenus par la CCPO en lien avec le monde agricole.
- A rembourser le montant de l'aide en cas de non-respect de mes engagements.

**J'atteste sur l'honneur (en mettant une croix dans la case) :**

- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à : ..... Le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Signature du demandeur :

**PIECES A FOURNIR**

<b>Pièces</b>	<b>Pièce jointe</b>
Exemplaire original de la demande complété et signé	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte d'identité (recto/verso)	<input type="checkbox"/>
Lettre de demande d'aide à l'attention du Président de la Communauté de Communes Pays d'Opale décrivant votre projet d'installation, expliquant vos engagements quant aux critères ouvrant à la bonification de l'aide (si tel est le cas)	<input type="checkbox"/>
Attestation d'attribution de l'AJA ou de l'ARSI datant de moins de 2 ans	<input type="checkbox"/>
Attestation d'affiliation à un centre de gestion ou un cabinet de comptabilité pour la comptabilité et la gestion de votre exploitation agricole ou la société agricole	<input type="checkbox"/>
Relevé d'Identité Bancaire	<input type="checkbox"/>
Attestations MINIMIS (agricole)	<input type="checkbox"/>
Copie du Plan d'Entreprise (PE)	<input type="checkbox"/>